

Quand Montesquieu se transnationalise

Didier Bigo



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/conflits/18144>

DOI : 10.4000/conflits.18144

ISSN : 1777-5345

Éditeur :

CCLS - Centre d'études sur les conflits liberté et sécurité, L'Harmattan

Édition imprimée

Date de publication : 5 septembre 2011

Pagination : 183-191

ISBN : 978-2-296-56086-4

ISSN : 1157-996X

Référence électronique

Didier Bigo, « Quand Montesquieu se transnationalise », *Cultures & Conflits* [En ligne], 81-82 | Printemps/Été 2011, mis en ligne le 05 septembre 2012, consulté le 30 mars 2021. URL : <http://journals.openedition.org/conflits/18144> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/conflits.18144>

Quand Montesquieu se transnationalise

Didier BIGO

Didier Bigo est Professeur de relations internationales à Sciences Po Paris et à King's College à Londres. Il est co-rédacteur en chef de Cultures & Conflits.

On aurait pu penser que les pratiques du gouvernement français à l'égard des Roms vivant en France allaient donner lieu à une série d'articles et de publications spécialisées qui discuteraient les fondements de ces logiques de suspicion, de détention, de circulation forcée, d'exclusion, et que seraient approfondies les raisons pour lesquelles les Roms sont pris à partie, bien plus que d'autres groupes sociaux.

En effet, alors que la plupart des Roms que les Français croisent dans leurs rues sont citoyens français et sédentarisés, ils sont pris dans une rhétorique les décrivant tous comme des étrangers d'origine roumaine ou bulgare, nomades, souvent voleurs, et menaçant l'ordre et la sécurité publique. Mais qui s'en émeut ? Quasiment personne. S'agit-il du simple temps de l'actualité journalistique, prisonnier d'un blitzkrieg de mesures populistes proposant toujours plus de suspicion et de répression contre les étrangers, y compris européens, et qui finit par abandonner la question des relations entre les Roms, la France et l'Union européenne ? Ce n'est pas impossible vu l'avalanche de mesures qui visent à créer un début de campagne électorale centré sur l'(in)sécurité. Il en a été ainsi avec la mise en place de stratégies de déchéances de nationalités de citoyens français qui n'en ont pas d'autre, de propositions de mesures de sûreté contre les mineurs, de LOPPSI 2 et son cortège de mesures pénales préventives, du soi-disant débat sur l'Islam, et des restrictions touchant non seulement l'immigration illégale, mais aussi légale que prépare Claude Guéant.

Au-delà des journalistes, nombre d'ONG antiracistes ou défenderesses des droits de l'homme ont juste l'impression d'être submergées par les initiatives venant du gouvernement et des idéologues de la criminologie préventive contre les catégories les plus fragiles : les étrangers, les mineurs, les personnes habitant dans les quartiers les plus démunis. Blitzkrieg, « tsunami » sont des terminologies qui reviennent souvent pour parler de cette inflation et de cette

progression exponentielle des lois contre les étrangers dont Danielle Lochak avait déjà rendu compte dans cette revue ¹.

À part nos amis de la revue « Ligne » (numéro 34, février 2011) qui ont pris au sérieux la manière dont les Roms sont traités en Italie, en France et dans les pays de l'Est de l'Union Européenne (République Tchèque, Slovaquie, Hongrie, Roumanie, Bulgarie) et qui ont interrogé leurs modalités d'exclusion et de discrimination dans les derniers comme dans les premiers, la plupart des médias, et certaines ONG, ont soit sombré dans le misérabilisme et la victimisation des Roms, en renforçant dans leurs écrits et les émissions télévisuelles consacrées au sujet, les stéréotypes de populations nomades, mal intégrées et finalement exotiques qu'il faudrait intégrer pour leur bien, soit ont accepté le discours gouvernemental basé sur la réalité d'un danger criminel et sur le droit positif se fondant sur les périodes d'adaptation des accords de Schengen aux Roumains et Bulgares pour justifier des pratiques coercitives qui ont été appliquées le plus souvent à tous les Roms, même si ceux qui ont été effectivement expulsés, ne relevaient que de ces deux nationalités.

On a même vu quelques individus s'auto labélisant experts en criminologie jouer sur les terres du Front national et, loin de développer une quelconque connaissance, propager un discours de justification de la criminalisation des étrangers et des Roms en présentant sous les traits d'un réseau de crime organisé transnational les pratiques de certains Roms dont le crime central est de se servir sans autorisation sur leurs terrains de l'eau courante des voisins, et de pratiquer des vols à la tire près des gares. L'amalgame ne les dérange pas, c'est leur fonds de commerce. Et il se vend bien quand il surfe sur les stéréotypes. Le racisme aime toujours à se parer des atours de la science, et la criminologie géopolitique et préventive qui envahit les médias et, peut-être demain, l'Université n'en est souvent qu'une variante fondée sur le mythe de la technique, de la prédiction des comportements humains et de leur sérialisation par catégories socio-ethniques qui permettraient d'assigner des types de crimes à des types « ethniques » afin de justifier de refuser certains étrangers sur le territoire avant même qu'ils n'aient commis d'actes délictueux. Le discours de « prévention du terrorisme » a alimenté ces pratiques boulimiques, insatiables de suspicions nouvelles contre toute une série de catégories de personnes en difficulté : les Roms bien sûr, mais aussi les enfants cherchant à rejoindre leurs parents immigrés, et tout dernièrement les personnes de Libye que notre intervention militaire — entreprise au nom de leur protection — a poussées à fuir leur pays et à chercher chez nous un refuge ; refuge qui leur a été immédiatement refusé, car en changeant de pays, ils changeaient de catégorie et, de victimes de la tyrannie de Kadhafi, ils devenaient faux demandeurs d'asile et migrants menaçant notre sécurité nationale à tel point qu'il fallait

1. Lochak D., « L'intégration comme injonction. Enjeux idéologiques et politiques liés à l'immigration », *Cultures & Conflits*, n°64, 2006, pp. 131-147.

demander des mesures d'exception et même changer les règles de Schengen au mépris de leur communautarisation précédente. Ce fantasme d'un ordre contrôlant non seulement l'espace local et national, mais le futur comme futur totalement prédictible, comme futur antérieur permettant un « *homeland* » sûr et à l'identité enfin bien marquée, hante la campagne électorale. Il alimente également les surenchères dans ce domaine entre la droite et l'extrême droite, aboutissant à faire bouger l'ensemble des positions de tous les partis politiques, qui n'osent plus se réclamer de la liberté et s'opposer à des dérives sécuritaires d'autant plus dangereuses qu'elles génèrent, d'une part, plus d'insécurité et de violence qu'elles n'en diminuent les causes, et qu'elles créent, d'autre part, un climat quasi permanent qui ne vise pas à rassurer et à protéger, mais, comme nous l'avions suggéré il y a longtemps à C&C, à troubler et inquiéter.

Dans les récits médiatiques qui entourent les Roms, ces derniers sont soit des criminels dangereux mettant en cause la sécurité nationale, soit des petits délinquants ou des migrants irréguliers en mal de vivre, voire des victimes que leur propre mode de vie exclut de la société (et qu'il faut dès lors intégrer pour leur bien). Les autres, c'est-à-dire ceux qui sont à l'origine des mesures à leur égard, ne font que répondre à cette situation de risque ou de menace. Ils n'ont rien à voir avec le mécanisme de construction des crises récurrentes qui visent les Roms. Pour nous, il est intolérable de laisser passer ces explications qui n'en sont pas et qui, toutes, se tournent vers les Roms comme *origine* du problème, alors qu'ils ne sont le plus souvent que victime, que *prétexte* pour la continuation d'autres luttes entre d'autres acteurs politiques. Et c'est ce que ce forum voudrait démontrer.

Le débat, tel qu'il s'est tenu entre le gouvernement français (avec le soutien italien) et la commissaire à la justice, madame Redding, avec certaines ONG, s'est par trop organisé selon une dichotomie entre les pratiques effectives des Roms et les mécanismes de discrimination et stigmatisation qui les touchent. À juste titre, selon certains qui alignent des chiffres de délinquance par appartenance à la catégorie Roms dont les résultats varient du simple au double dans les statistiques officielles selon les mécanismes de prise en compte de qui est Rom. Inadmissible selon d'autres qui renvoient l'expérience des Roms à celle de boucs émissaires ou de *folk devils* ². Nous avons publié ici même aussi bien sur les vieux stéréotypes sur le vagabondage et les nomades, dont les Roms ont été victimes, que sur les nouveaux stéréotypes contre les pays récemment membres de l'Union européenne, en particulier la Bulgarie et la Roumanie ³. Et nous savons comment les discours des professionnels de

2. Girard R., *Le bouc émissaire*, Paris, Grasset, 1982 ; Cohen S., *Folk devils and moral panics: the creation of the Mods and Rockers*, St Albans, Herts, Paladin, 1972.

3. About I., « De la libre circulation au contrôle permanent », *Cultures & Conflicts*, n°76, pp. 14-39, 2009 ; Jileva E., « La mise en oeuvre de Schengen : la délivrance des visas en Bulgarie », *Cultures & Conflicts*, n°50, 2003, pp. 31-48.

l'(in)sécurisation fabriquent quelques faibles et marginaux comme étrangers dangereux tout en normalisant les autres ⁴.

Mais la question n'est pas l'attitude des Roms, leur intégration, elle est tout d'abord celle de l'attitude de nos gouvernements à l'égard de la libre circulation et des droits de l'homme en Europe, avec au cœur du débat le respect de leurs précédents engagements, comme le souligne Elspeth Guild dans l'article qui ouvre ce forum. Cette politique est un effort, en attaquant les Roms, de tester la résistance des juges nationaux et européens au populisme ambiant conduit par les gouvernements eux-mêmes, avec souvent l'appui de leurs parlementaires. Elle devient un enjeu entre une majorité qui ne respecte plus vraiment les droits des minorités et se cache derrière son ombre pour remettre en cause les règles de droit, et les juges qui sont là pour faire respecter, y compris aux majorités du moment, les règles démocratiques. Cette majorité d'opinions, non consacrée par le vote et alimentée par des sondages, vivant de la production journalistique qui consacre comme sondage n'importe quelle question soumise à son propre lectorat et à la partie qui répond dans les blogs, n'est souvent pas la majorité, mais elle est présentée comme telle, instituant ainsi une « vérité » populiste à travers des procédures de vérité pour le moins discutables, dont la fonction stratégique est de décrédibiliser les institutions de contrôle des décisions du gouvernement, que sont les parlementaires et les juges, surtout lorsqu'ils sont supranationaux ⁵. Peu importe alors que les mesures soient inefficaces et que chacun sache dans le jeu des professionnels de la politique que, demain, les Roms expulsés reviendront. Ce qui compte, c'est la politique symbolique de leur renvoi, permettant de faire croire aux profanes de la politique que le gouvernement agit, qu'il agit en urgence et ne se laisse pas impressionner ou même ralentir par les démagogues et les libertaires qui arguent toujours du temps de la réflexion et de la justice.

Prendre les Roms comme prétexte, c'est donc, d'une part, la tentative de certains gouvernements, dont les gouvernements Italiens et Français, de reprendre le contrôle de la libre circulation et du franchissement des frontières contre la Commission européenne, avec la volonté d'entraîner cette dernière sur un terrain populiste éloigné des règles de droit pour revenir sur ce qui avait été acquis avec le Traité de Lisbonne et la suppression du troisième pilier. C'est aussi, d'autre part, le silence complice de l'ensemble des pays de l'Union européenne et de la Commission européenne elle-même sur le traitement des minorités dans les pays de l'Est de l'Union européenne comme le soulignent Anaïs Faure Atger et Alejandro Eggenschwiler dans leur papier sur les Roms comme révélateurs des anomalies d'un « Espace de Liberté, de Sécurité et de

4. Bigo D., « Du pan optimisme au ban optimisme, les micro logiques du contrôle dans la mondialisation », in Chardel P.-A. et Rockhill G. (eds.), *Technologies de contrôle dans la mondialisation : enjeux politiques, éthiques et esthétiques*, Paris, Kimé, 2010, pp. 59-80.

5. Guild E., « Agamben face aux juges. Souveraineté, exception et antiterrorisme », *Cultures & Confits*, n°51, 2003, pp. 127-156.

Justice » au service de tous les citoyens de l'Union ; papier qui résume en français les rapports et notes d'analyse très complets publiés récemment par l'OCDE et le *Centre for European Policy Studies* (CEPS) sur les pratiques des gouvernements dits démocratiques à l'égard de leurs populations marginalisées, et qui décrit en détail les différents coups tactiques et la structure du jeu entre les gouvernements et la Commission autour de l'affaire des Roms d'un côté, et la relation avec le Canada de l'autre ⁶. À la lecture, il apparaît clairement que l'Union Européenne semble bien plus à l'aise pour donner des leçons ailleurs que pour détailler de près si, à l'intérieur de l'Union, ses propres gouvernements respectent de manière scrupuleuse les libertés et droits des personnes vivant sur leur territoire. Il existe certes quelques institutions qui ont un rôle d'évaluation dont la FRA (Agence européenne pour les droits fondamentaux), ou le *European Roma Right Centre*, mais l'espace de liberté, sécurité et justice s'est surtout construit sur les enjeux de sécurité et sur la soumission de la justice et la reconfiguration de la notion de liberté à cette vue extensive de la sécurité prônée par les différents programmes de Tampere à Stockholm ⁷. Dans cette logique, le combat entre les États membres et la Commission tend à faire oublier le non-dit : les Roms sont-ils, oui ou non, soumis en Europe à des persécutions expliquant leur fuite des pays d'Europe centrale et orientale ? Judith Toth s'interroge sur ce point crucial en discutant l'intégration des Roms au regard des effets pernicieux induits par l'article 34 du protocole Aznar qui concerne la possibilité de faire reconnaître leur situation à l'intérieur même de l'Union ⁸.

Il est fascinant de voir les contorsions diplomatiques et politiques visant à faire silence sur cette question. Il semble qu'au-delà des débats qui opposent fortement les gouvernements et la Commission européenne, tout au moins en la personne de la Commissaire à la Justice Vivienne Redding sur la libre circulation, il n'a pas été possible de faire surgir cette question car elle oblige à revenir sur le « ciment » de l'Union européenne selon lequel tous les pays de l'Union « sont » des démocraties et qui plus est se disent des démocraties si vertueuses qu'il est impossible que leurs gouvernements violent les droits de l'Homme. Dès lors, il est quasiment impossible de fuir un des pays de l'Union

-
6. Cahn C. et Guild E., "Recent migration of Roma in Europe", Vienne et Strasbourg, OSCE, 2008 ; Carrera S. et Faure Atger A., *L'Affaire des Roms: A Challenge to the EU's Area of Freedom, Security and Justice*, CEPS *Liberty and Security in Europe*, septembre 2010. Texte disponible à l'adresse suivante: <http://www.ceps.eu/book/1%E2%80%99affaire-des-roms-challenge-eu%E2%80%99s-area-freedom-security-and-justice> (page consultée le 26 mai 2011) ; Eggenschwiler A., *The Canada-Czech Republic Visa Affair: A test for visa reciprocity and fundamental rights in the European Union*, CEPS *Liberty and Security in Europe*, novembre 2010. Texte disponible à l'adresse suivante: <http://ceps.be/book/canada-czech-republic-visa-affair-test-visa-reciprocity-and-fundamental-rights-european-union> (page consultée le 26 mai 2011).
 7. Bigo D., "EU police cooperation: national sovereignty framed by European security?", in Guild E. et Geyer F. (eds.), *Security versus Justice? Police and Judicial Cooperation in the European Union*, Aldershot and Burlington, Ashgate, 2008.
 8. Toth J., "The incomprehensible flow of Roma asylum-seekers from the Czech Republic and Hungary to Canada", CEPS *Liberty and Security in Europe*, November 2010.

et de demander l'asile politique dans un autre pays de l'Union, au nom du protocole Aznar, qui affirme que les pays de l'Union étant tous des démocraties, chacune ne peut que reconnaître la diversité des procédures des autres systèmes légaux, mais certainement pas se permettre de les juger⁹.

Malheureusement pour les gouvernements de l'Union comme pour la Commission européenne, il apparaît que la Commission de l'immigration et du statut de réfugié (CISR) canadienne ayant eu à donner son avis sur les examens des demandes d'asile émanant de Roms venant de Tchéquie (pays qui figure en troisième position, après la Roumanie et la Hongrie, sur la liste des problèmes d'intégration reconnus par l'UE) a bel et bien considéré que ces Roms avaient été dans plus de 90 cas victimes de persécutions suffisantes pour avoir des raisons de fuir légitimement leur pays. On peut bien sûr comparer ce chiffre avec celui des demandes déposées atteignant plus de 1 800 cas et juger ceci insignifiant ; donnant ainsi raison à la fermeté gouvernementale canadienne. Néanmoins, cela n'empêche que des personnes qui auraient dû obtenir l'asile dans un autre pays européen ne l'ont pas obtenu.

Comme l'explique Mark Salter dans son article sur l'imposition de visas aux ressortissants tchèques pour venir au Canada, ces décisions des juges canadiens ont amené le gouvernement conservateur canadien, au nom d'une rhétorique sécuritaire qui n'a rien à envier à celle des gouvernements italiens et français, à imposer des visas à tous les ressortissants tchèques (y compris non Roms) afin d'éviter d'être « submergé » non seulement par des demandeurs d'asile, mais par de « vrais réfugiés ». Cette position a suscité une levée de boucliers non seulement du HCR, qui a rappelé au Canada ses obligations en matière de droit international concernant les réfugiés reconnus, mais aussi de la République tchèque, qui en a appelé à la solidarité européenne et a demandé une réciprocité d'imposition de visa pour tous les Canadiens se rendant sur le sol de tous les pays de l'Union européenne. Cette « guerre des visas », ici détaillée, permet de faire ressortir de manière centrale des procédures « offshore » qui se mettent en place, et des logiques de police à distance qui conduisent à multiplier en amont les logiques de contrôle, mais qui supposent l'échange d'informations entre les bureaucraties de contrôle. Quand une crise de confiance advient, elle redonne au visa sa qualité diplomatique et non plus migratoire. On voit très vite, dès lors, se mettre en place une escalade du refus, avec la réciprocité de sanctions et l'imposition systématique de visas pour tous les ressortissants d'un pays ou d'un groupe de pays liés par des accords, ici le Canada et l'ensemble des pays de l'Union européenne (en principe Schengen ou non Schengen réunis). Mais ce qui est peut-être le plus significatif, c'est que le « gouvernement de ces populations » prend des formes différentes dès qu'elles traversent l'Atlantique alors que la problématisation est

9. Guittet E. P., « Ne pas leur faire confiance serait leur faire offense ». Antiterrorisme, solidarité démocratique et identité politique », *Cultures & Conflits*, n°61, 2006, pp. 51-76.

la même : comment reconnaître une population rom d'une population non rom sans critère ethno-raciste ? On ne peut que généraliser à l'ensemble des nationalités où ils sont une certaine proportion, donc ouvrir à une interdiction qui dépasse de loin la cible que l'on s'était donnée. Mark Salter parle assez justement d'un gouvernement de population invisible, on pourrait dire indénombrable. En effet, gouverner ce que l'on ne peut pas compter officiellement pose problème et les technologies contemporaines sont là pour essayer de trouver comment filtrer ces minorités sans les catégoriser directement comme telles, mais en ayant les moyens, via des analyses multicritères, dérivées ou secondaires, de leurs soi disant caractéristiques, de mieux « embrasser » la minorité voulue ; le *data mining* et le *profiling* sont faits pour cela.

Il n'y a donc guère de doute sur le problème en jeu : les administrations des deux côtés ont intérêt à se servir du cas des Roms pour demander, d'un côté, plus de critères de filtres et plus de technologies (juridiques d'abord, informatiques ensuite, et pourquoi pas biométriques sur des caractéristiques communes de population par la suite) et, de l'autre, un relâchement des contraintes juridiques à l'égard de ses instruments en les autorisant à enregistrer les lieux de naissance, les nationalités des parents, les éventuelles maladies héréditaires, quitte à nous promettre que ces données ne seront pas « personnelles » ; elles serviront juste à établir des statistiques anonymes permettant de cerner les contours flous d'un groupe suspect et de retrouver les individus jusque-là inconnus et susceptibles d'être dangereux tout en laissant passer les autres, c'est-à-dire les bons Tchèques et les bons Roumains. L'escalade diplomatique sur les visas puis la possible désescalade actuelle ne doivent donc pas nous faire oublier l'essentiel : les Roms sont un prétexte dans le raffinement des techniques de gouvernement de populations que l'on voudrait contrôler sans en connaître les contours et sans en référer à des arguments rappelant le début du vingtième siècle et les techniques d'identification de cette époque ¹⁰.

Ces péripéties internationales sur le plan diplomatique révèlent quelque chose de bien plus profond dans les modes de fonctionnement de nos gouvernements contemporains. Il n'est plus possible de segmenter les discours de politique étrangère et de politique intérieure, de flatter un certain électorat sans en subir les contrecoups en termes d'image de marque externe. Les pratiques à l'égard des Roms, les renvois d'étrangers, les menaces sur leur statut, même quand ils sont venus légalement, ont un impact sur l'image que notre pays veut projeter à l'étranger dans sa politique extérieure et européenne en terme de soutien et d'interventions au nom de causes humanitaires, et de manière encore plus importante de respect de la règle de droit, y compris internationale. L'impact négatif des actions menées sur les populations roms en France n'a pas encore été analysé en rapport avec la crédibilité de la portée

10. Crettiez X. et Piazza P. (eds.), *Du papier à la biométrie : identifier les individus*, Paris, Presses de Sciences Po, 2006 ; Bigo D., « Du pan optisme au ban optisme, les micro logiques du contrôle dans la mondialisation », *op. cit.*

de la voix de la France dans l'arène internationale lorsqu'elle évoque la question des droits de l'Homme; les deux sujets ont été segmentés. Il faudra bien pourtant analyser de manière systématique les effets du spectacle politique interne et les effets de la course entre partis politiques pour un électorat de droite extrême supposément préoccupé par la sécurité et les étrangers (plus que par le chômage ?) sur la manière dont la politique étrangère peut être conduite par la suite. Cela expliquerait sans doute pourquoi un corps de fonctionnaires aussi obéissant que celui des affaires étrangères se révolte, et pourquoi les juges français et européens sont de plus en plus atterrés par les déclarations d'un gouvernement qui se met, sinon hors la loi, du moins toujours à ses frontières, en essayant d'interpréter en permanence négativement les droits des étrangers et plus généralement les droits de l'Homme, comme si ces valeurs étaient devenues le symbole de ce qu'il faut réformer. Cela explique aussi la réaction des juges canadiens à l'égard de leur propre gouvernement. Il semblerait que Montesquieu se transnationalise. Les réseaux des gouvernements et des politiques des ministères de l'Intérieur se ressemblent un peu partout dans l'espace transatlantique, mais ils génèrent des problèmes pour l'ensemble des diplomates de ces mêmes pays, qui voudraient bien ne pas avoir à gérer les crises internationales résultant de jeux politiques internes et aux pratiques à l'égard des minorités, alors que les juges, eux aussi sont de plus en plus impliqués, souvent contre leur gré, pour dire qui peut avoir le dernier mot en matière de libre circulation, de droit d'asile, de franchissement des frontières, de citoyenneté.

Les juges canadiens ont osé dire la vérité sur le sort des Roms en Europe et ils ont compris comment les jeux politiques internes des gouvernements nationaux en République tchèque, mais aussi en Hongrie, Roumanie, Bulgarie et finalement par extension en Italie, en France, aux Pays-Bas, poussaient l'Europe des gouvernants à reproduire d'anciens schémas de suspicion à l'égard de groupes étrangers vivant à l'intérieur de leur communauté et faisant partie de ce corps social depuis longtemps. Il faut reconnaître à Madame Vivienne Redding le courage d'avoir osé braver tant les interdits internes à la Commission qui poussaient à minimiser ce qui se passait en France, que les mises en garde des États les plus puissants sur leur droit d'avoir le dernier mot sur les valeurs qu'ils propagent et leur refus d'avoir à rendre des comptes, en particulier dans des périodes pré-électorales.

Car l'essentiel est sans doute là. Comme l'explique Nando Sigona, le parallèle à faire entre la France et l'Italie concerne moins les différentes populations de Roms que ces pays accueillent et qui seraient plus ou moins intégrées, que les jeux politiques d'une droite berlusconienne et d'une droite sarkozyste prêtes à s'allier avec leurs extrêmes droites respectives pour rester au pouvoir, quitte à prendre le risque de fortes désaffections et désaffiliations de leurs partisans centristes, car ils estiment que ce sera de ce côté de l'échiquier que se joueront les prochaines parties. La boucle est bouclée. Cela explique ce

qui était souligné au départ par Elspeth Guild : l'efficacité des mesures ne joue en rien ; les gouvernements savent pertinemment que les Roms expulsés ont le droit de revenir dès le lendemain, mais le spectacle politique qu'ils veulent donner est celui de la « fermeté ». Il s'agit pour le gouvernement Berlusconi et pour le gouvernement de Sarkozy de créer une dynamique permettant à la xénophobie de gouvernement qui médiatise ses actions illibérales d'attiser peur et inquiétude des étrangers, afin de rallier autour d'elle un électorat populaire désintéressé de la politique mais qui pourrait se rallier à ceux promouvant l'identité nationale et sa pureté. Et les Roms, par leur situation particulière d'étrangers intimes, de « frontaliers », présents et absents en même temps, ont été une cible facile. Ces analyses ont été écrites avant même que les mêmes gouvernements français et italiens prennent prétexte de l'arrivée, cette fois de migrants et demandeurs d'asile à Lampedusa en provenance de Tunisie et de Libye, pour clamer à nouveau l'impossibilité de continuer à vivre avec des frontières « aussi » ouvertes, et demander une fois de plus le changement des accords de Schengen et du code frontière, en essayant de se dégager de leurs obligations européennes en terme de libre circulation et de solidarité, attaquant une fois de plus violemment dans les déclarations de parlementaires de leurs partis, la Commission européenne et même les juges européens, taxés d'irresponsabilité face à des ministres de l'Intérieur conséquents et à l'écoute de leurs opinions publiques paniquées par ces vagues massives venant de l'Est ou du Sud.

Rada Ivekovitch nous propose en conclusion de ce forum une hypothèse intéressante qui décentre notre analyse. Les Roms sont les intouchables de l'Europe. La terminologie de caste, terminologie que l'Europe a inventée pour parler de l'Inde et qui est sans aucun doute inappropriée en Inde, pourrait finalement servir à comprendre ce qui se passe chez nous. Les Roms ne sont pas une catégorie suffisamment fixe et précise pour jouer le rôle de bouc émissaire, mais la labellisation de diverses populations roms et non roms comme populations nomades, impossibles à intégrer, toujours sales, impures, et fondamentalement indésirables pourrait donner sens à ce parallèle. Nos démocraties occidentales se tournent vers un modèle de démocratie moins sensible à la règle de droit et à l'*habeas corpus* qu'à ce qu'Arjun Appadurai a décrit comme la peur des majorités à devenir minorité et la violence qu'elles exercent dans ce cas ¹¹.

11. Appadurai A., *Fear of small numbers: an essay on the geography of anger*, Public planet books, 2006 ; Bigo D., "Globalisation and Security", in Amenta E., Nash K., et Scott A. (eds.), *The Blackwell Companion to Political Sociology*, Londres, Blackwell, 2011.